

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

COTISATION AMICALE DES COMMUNAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

Absente excusée

Mme RAMEL-FLAGEUL

COTISATION AMICALE DES COMMUNAUX

Rapport de Henri LE DORZE

La cotisation des agents à l'Amicale des Communaux est prélevée sur leur traitement.

Pour l'année 2009, le montant global sur le budget Ville s'élève à 2 702,00 euros.

Cependant, afin d'éviter de prendre une délibération annuelle, il est proposé de prendre une délibération de principe. Au mandat effectué pour le reversement annuel sera annexé le tableau récapitulatif des agents adhérents et le montant de la cotisation.

Nous vous proposons :

- D'accepter le principe du reversement des cotisations du personnel adhérent, au bénéfice de l'Amicale des Communaux..

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**